

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entreprises d'économie sociale - FeBISP

Avec le soutien des régionales bruxelloises de la CSC, la FGTB et la CGSLB, et de la Centrale Générale de la FGTB ainsi que de la Centrale Alimentation et Services de la CSC.

Bruxelles, vendredi 29 mai 2026

Annonce BELGA :

Lancement de l'appel à projets pour les entreprises d'insertion : 735 travailleuses licenciées, les suites d'un naufrage social annoncé

Le ministre de l'Emploi, Laurent Hublet, lance ce vendredi 29 mai son appel à projets pour le secteur de l'Economie Sociale sans qu'aucune solution n'ait été trouvée pour les 13 projets titres-services en insertion dont 5 agences pour l'emploi.

Du côté des entreprises d'économie sociale concernées, une action mobilisant les aides-ménagères se prépare ce mercredi 3 juin à 9h devant le Parlement bruxellois (rue du Lombard 69, 1000 Bruxelles) : il s'agit de rappeler l'urgence aux députés bruxellois qui devront se prononcer sur une motion déposée conjointement par trois partis. Ce sera la quatrième mobilisation de ce type après deux manifestations devant le cabinet du Ministre et une devant le siège des Engagés.

Chronique d'une faillite annoncée : 735 travailleuses vulnérables licenciées !

Un nouvel appel à projets visant les entreprises d'insertion est publié ce vendredi 29 mai 2026. Le ministre de l'Emploi, M. Hublet, entend profiter d'une coquille dans le texte pour exclure l'activité titres-services du champ de l'Economie Sociale d'insertion dès le 1er janvier 2027.

L'Audi des aides-ménagères bruxelloises !

La décision du ministre signe l'arrêt de mort brutal des 13 opérateurs titres-services en insertion dont 5 agences locales pour l'emploi. Sans accès au mandatement, les opérateurs sont dans l'obligation de lancer des vagues de licenciements collectifs d'ici la fin de l'année ! « Virer des travailleuses particulièrement vulnérables et éloignées de l'emploi alors qu'elles en ont un est absurde. Surtout pour un gouvernement qui a l'ambition de créer 50.000 emplois d'ici 2030 et amener le taux d'emploi à 70% » souligne Tatiana Vial Grösser, directrice de la FeBISP.

Monsieur Hublet martèle dans la presse qu'il attend les propositions du secteur. Les entreprises ont reçu un courrier du Ministre début mai leur signifiant la fin des discussions le matin-même de la première manifestation organisée devant son cabinet. Le courrier précise : « cette mesure ne produira ses effets qu'à partir du 1^{er} janvier 2027 ». S'organiser pour licencier 735 personnes nécessite de lourdes procédures telles que plan Renault ou procédure de réorganisation judiciaire en moins de 8 mois n'est ni tenable techniquement ni souhaitable pour des travailleuses dont l'ancienneté, pour certaines, approche les 20 ans. « Le gouvernement nous met face à un risque économique démesuré sans aucune possibilité de nous retourner à court terme. » souligne François Ledecq, administrateur d'Acélya.

Le secteur dénonce les deux fausses solutions proposées par le ministre bruxellois de l'Emploi : le transfert des travailleuses vers le secteur marchand des titres-services et la réorientation vers des Entreprises de Travail Adapté ou d'autres projets comme le maraîchage.

- L'expérience tend à prouver que les transferts vers le secteur privé ne fonctionnent pas : les travailleuses issues de l'économie sociale d'insertion ne parviennent pas à garder leur travail pour des raisons de pertes de productivité, de diminution de la rémunération, d'incapacité à s'organiser sans un accompagnement spécifique.
- Le dispositif des titres-services subit une diminution de la demande : le Ministre de l'Emploi semble vouloir concentrer l'impact de cette baisse d'activité sur les seuls opérateurs d'Economie Sociale.
- La pénurie de main d'œuvre dans les titres-services est artificielle : les temps de travail dans le secteur marchand sont en moyenne de 22h/semaine.
- Les travailleuses titres-services cumulent plusieurs freins à l'emploi : femmes, d'origine extra-UE, sans diplômes, mamans solos. Ce ne sont pas des travailleuses porteuses de handicap.

Les propositions avancées par le ministre et les justifications quant à l'exclusion des entreprises titres-services du mandat en insertion témoignent pour les acteurs de terrain, et surtout pour les aides-ménagères, d'une méconnaissance du secteur de l'insertion professionnelle.

L'activité de nettoyage à domicile est l'une des filières d'insertion les plus utilisées par et pour les femmes précaires bruxelloises. Au-delà des 735 emplois menacés, c'est bien toute filière d'insertion par le travail d'aide-ménagère qui sera rendue impossible par le Ministre. Un non-sens qui ne se comprend que si l'on croit que le métier d'aide-ménagère n'en est pas un.

« Retrouver un emploi stable et qualité dans un secteur décrié pour sa pénibilité à de multiples égards relèvera du parcours du combattant pour nos travailleurs caractérisés par une fragilité indéniable. » ajoute Christophe Gossiaux d'EkoServices.

Rose, aide-ménagère d'une entreprise sociale, ne dit pas autre chose : « Cela fait presque 30 ans que je travaille comme aide-ménagère. J'ai toujours travaillé sérieusement, je me suis levée tôt, j'ai aidé des familles, des personnes âgées, des personnes seules. Aujourd'hui, on nous dit qu'on pourrait perdre notre emploi du jour au lendemain. À mon âge, qui va me réengager ? Nous ne demandons pas des privilèges, seulement le droit de continuer à travailler dignement. »

Un débat en commission des Affaires Economiques

Une motion - déposée conjointement par Ecolo, le PTB et Défi, demande la régularisation de cette situation ubuesque. Elle sera débattue en Commission Affaires Economiques et Emploi du Parlement bruxellois ce mercredi 3 juin avant une présentation en plénière le 5 juin.

Les aides-ménagères viendront soutenir le débat démocratique et vérifier les positions des différents partis.

Contact presse – Tatiana Vanessa Vial Grösser, directrice de la FeBISP – 0477 48 40 54 – vial@febisp.be